

Annonces judiciaires et légales

LES INFOS DIEPPOISES
VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026
actu.fr

32

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2025 soit 0,206 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Ventes judiciaires

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 À 14 H 15

VENTE AUX ENCHÈRES JUDICIAIRES

EN NOTRE HÔTEL DES VENTES

Véhicules

1 Piaggio Quargo 32 050 km - 1 Ford Transit Custom 65 200 km - 1 Fiat Doblo 189 300 km - 1 Renault Master 334 110 km - 1 Renault Master 311 300 km - 1 Renault Master 282 500 km - 1 Renault Kangoo 152 515 km - 1 Renault Trafic 199 650 km - 1 Ford Transit Régistré 56 300 km - 1 Peugeot 3008 145 450 km - 1 Renault Captur 4 600 km - 1 Nissan Qashqai 120 650 km - 1 Jaguar F-PACE 115 500 km - 1 Renault Clio société 236 560 km - 1 Renault Clio société 245 280 km - Citroën C3 7 689 km - Mercedes S500 103 910 km - 1 Moto Triumph Rocket 3 R 10 555 km.

Suite LJ RELAIS AUTO

2 ponts 2 colonnes Ravaglioli de 2019 - 1 pont 4 colonnes Ravaglioli de 2019 - 1 compresseur Rollar 500 T - 1 cuisine d'atelier Kraftwerk - 1 démonte pneus CORGI A210.

TVA RÉCUPÉRABLE sur les utilitaires

Exposition : 13 h 30 à 14 heures pour les véhicules et LJ RELAIS AUTO sur rendez-vous

Détail complet sur Interencheres ou par téléphone

Frais 14,28 % TTC en sus des enchères

Etude de Me Louis-Alois GOFFART

Commissaire de justice

Zone Eurochance - 41, rue Louis-Bleriot 76370 MARTIN-ÉGLISE

02 35 84 10 33 - Mail : etude.goffart76200@gmail.com

Vie de sociétés

7470498701 - VS

Dénomination :

CETHOM

Forme : SCI

Capital social : 1 200 euros
Siège social : 9, place de la Calende
76200 ROUEN
818010589 RCS de Rouen

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 août 2026, les associés ont décidé, à compter du 25 août 2026, de transférer le siège social à 81, route de la Scie, 76590 Saint-Crespin.
Mention sera portée au RCS de Rouen.

7470717901 - VS

ED PARTICIPATIONS

Société de participations financières de profession libérale à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
5, place Césaire-Levillain
76530 GRAND-COURRONNE
881.240.395 RCS Rouen

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision de l'assemblée unique en date du 31 août 2026, il a été décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 31 août 2026. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. M. Emmanuel DEPORTE, demeurant à Bois-Guillaume (76230), 147, rue Sainte-Vénuste, a été nommé en qualité de liquidateur.
Mention sera faite au RCS de Rouen.
Pour avis

Découvrez les prévisions météo de votre commune



Autres légales

7470870601 - DL

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement en date du 1er septembre 2026 ouvrant un redressement judiciaire au profit de : DIOT PGM (SAS), 34, boulevard de l'Industrie, 49000 Ecofouant, RCS Angers 381 531 563.
Enseigne : Compteur de L'OURS par DIOT PGM.

Activité : la relation, l'acquisition, l'exploitation de tous entrepôts et de tous établissements industriels et commerciaux en vue de l'achat et la vente en gros et au détail de tous produits matériels, outillage et objet de toute nature, se rattachant directement ou indirectement au commerce de droguerie, peinture, papier peint, vitrine, miroiterie, articles de ménage, revêtements de sols et murs, encadrements et parures.
Date de cessation des paiements : 1er janvier 2026.

Autres établissements :
- 15, rue de l'Erbonnière 35510 Cesson-Sévigné (RCS Rennes)
- 9, rue de la Lodière, 37300 Joué-lès-Tours (RCS Tours)
- 8, rue Paul Beaupère, 44300 Nantes (RCS Nantes)
- 4, rue de la Rigotière, 44700 Orvault (RCS Nantes).

11, route de Toullemonde, 49300 Châteauneuf (RCS Angers).
- 29, rue de la Charité 51250 Condé-sur-Sarthe (RCS Alençon).
- 48, boulevard Stanislas Girardin, 76140 Le Petit-Quevilly (RCS Rouen).
- 4, rue René-Coty, 85000 La Roche-sur-Yon (RCS La Roche-sur-Yon).
- 310, rue du Terras-Mayenne, lieu-dit « LE TERRAS », 53100 Blandouet-Saint-Jean (RCS Laval).

Administrateur judiciaire : Selarj ALIJE, prise en la personne de Me Donat LEGOUT, 15, boulevard Bertrand, 14000 Caen avec pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion et de procéder à tous les actes nécessaires à la préparation d'une cession ou le cas échéant à sa réalisation.

Mandataire judiciaire : Selarj SBCMJ, prise en la personne de Me Bruno CAMBON, 30-32, rue Gambetta, 50200 Coutances.
Les créanciers sont avisés qu'il leur appartient de déclarer leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au Bofac.

Avis administratifs

7464442201 - AA

Dieppe Pays Normand

Projet de révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête publique : par arrêté n°2026-01 du 3 juillet 2026, M. Patrick BOULIER, président du PETR Dieppe Pays Normand, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Dieppe Pays Normand arrêté le 2 mars 2026.
Dates de l'enquête publique : l'enquête publique se déroulera du lundi 21 septembre 2026 à 9 h 00 au vendredi 23 octobre 2026 à 17 h 00 soit 33 jours consécutifs.

Désignation des commissaires enquêteurs : La présidente du tribunal administratif de Rouen par la décision n°E26000028/76 du 15 avril 2026 a désigné une commission d'enquête publique composée ainsi : président : M. Jacques Brossais, ingénieur conseil en prévention des risques professionnels (retraité) ;

membres titulaires : M. Denis Leballif, directeur général adjoint secteur social, médico-social et petite enfance (retraité) ; M. Olivier Rousseau, DGS adjoint Métropole-Rouen-Normandie (retraité) ;

membre suppléant : Mme Françoise Heuckaer, attachée territoriale principale (retraitée).

Constitution du dossier d'enquête publique :

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- l'avis de l'Autorité environnementale et de la COPENAF ;

- le projet de SCoT arrêté comportant ;

- le projet d'aménagement stratégique (PAS) ;

- le document d'orientation et d'objectifs (DOO) complété par le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) ;

- les annexes (diagnostic territorial, diagnostic agricole, état initial de l'environnement, évaluation environnementale, justification des choix) ;

- le bilan de la concertation ;

- les actes administratifs de la procédure ;

- l'avis de l'Autorité environnementale et de la COPENAF ;

- les avis reçus des communes, EPCI et personnes publiques associées ;

- les éléments de réponse du PETR aux différents avis reçus.

Consultation du dossier d'enquête publique : durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

a) en version numérique :

- sur le site internet du PETR Dieppe Pays Normand à l'adresse suivante : www.dieppe-pays-normand.fr

- sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet via l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/enquetes/lepetrnormand26/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège du PETR Dieppe

b) sur support papier, dans chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- au siège de l'enquête publique dans les locaux du PETR Dieppe Pays Normand, zone industrielle Louis-Delaporte, zone verte, voie A, 76370 Roumesnil-Bouteilles ;

- aux sièges des 3 EPCI membres du PETR :

- communauté d'agglomération Dieppe Maritime : zone industrielle Louis-Dela-

porte, zone verte, voie A, 76370 Roumesnil-Bouteilles ;

- communauté de communes Falaises du Telo : 46 bis, rue du Général-de-Gaulle, 76630 Envermeu ;

- communauté de communes Terroir de Caux : 11 route de Dieppe - 76370 Bacqueville-en-Caux ;

- dans les 16 mairies des communes suivantes : Arques la Bataille, Bacqueville-en-Caux, Dieppe, Envermeu, Longueville-sur-Scie, Luneray, Martin-Église, Offranville, Petit-Caux, Roumesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Nicolas-d'Allermont, Torcy-le-Grand, Tôtes, Val-de-Saône, Val-de-Scie.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de la publication du présent arrêté et pendant la durée de l'enquête, auprès du PETR Dieppe Pays Normand.

Dépôt des observations : Les observations, propositions et autres demandes du public pourront être consignées :

- dans chaque lieu de consultation du dossier d'enquête mentionné ci-dessus, sur un registre papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête ;

- auprès des commissaires enquêteurs lors des permanences prévues ;

- sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet : <https://www.democratie-active.fr/enquetes/lepetrnormand26/> ;

- par courrier électronique à l'adresse : enquetes@dieppepaysnormand26.fr ;

- par courrier postal adressé au Président de la commission d'enquête publique, au siège de l'enquête publique : PETR Dieppe Pays Normand, à l'attention du président de la commission d'enquête SCoT, zone industrielle Louis-Delaporte, zone verte, voie A, 76370 Roumesnil-Bouteilles.

Les dépôts peuvent être faites pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de dépôt non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport et les conclusions de l'enquête publique. Ce point est rappelé sur chacun des registres papier mis à disposition du public.

Permanence de la commission d'enquête :

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux suivants aux jours et horaires indiqués :

Date de permanences, horaires, lieux :

- lundi 21 septembre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, siège du PETR Dieppe Pays Normand ;

- mercredi 23 septembre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, mairie d'Envermeu ;

- vendredi 25 septembre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, petite salle des fêtes, Auffay, Val-de-Scie ;

- mardi 29 septembre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie d'Arques-la-Bataille ;

- jeudi 1er octobre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, mairie de Tôtes ;

- samedi 3 octobre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, salle Philippe-Copin, Saint-Martin-en-Campagne, Petit-Caux ;

- mardi 6 octobre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, salle Marianne, Longueville-sur-Scie ;

- jeudi 8 octobre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, mairie de Luneray ;

- samedi 10 octobre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, salle annexe, Hôtel de ville de Dieppe ;

- mardi 13 octobre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie d'Offranville ;

- jeudi 15 octobre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, mairie de Bacqueville-en-Caux ;

- lundi 19 octobre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, mairie de Saint-Nicolas-d'Allermont ;

- mercredi 21 octobre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Val-de-Saône ;

- vendredi 23 octobre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, siège du PETR Dieppe Pays Normand.

Closure de l'enquête publique : à l'expiration du délai de l'enquête, les registres papiers seront mis sans délai à disposition de la commission d'enquête.

Dès leur réception, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres d'enquête et des documents annexes, le PETR Dieppe Pays Normand et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le PETR Dieppe Pays Normand disposera alors d'un délai de 15 jours pour produire son mémoire en réponse.

Rapport et conclusions la commission d'enquête : dans un délai de trente jours à compter de la date de la réception de l'ensemble des registres papier, la commission d'enquête transmet au président du PETR Dieppe Pays Normand, un rapport qui gne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est transmise à la présidente du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au PETR Dieppe Pays Normand, zone industrielle Louis-Delaporte, zone verte, voie A, 76370 Roumesnil-Bouteilles, en préfecture de Seine-Maritime ainsi que dans les lieux d'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Décision pouvant être prise à l'issue de l'enquête : à l'issue de l'enquête publique, le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) du PETR Dieppe Pays Normand, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête publique, sera soumis à l'approbation par délibération au conseil de pôle du PETR Dieppe Pays Normand.

Cet avis sera affiché au siège du PETR Dieppe Pays Normand, sur son site internet, ainsi que dans tous les EPCI et toutes les communes de Dieppe Pays Normand.

PETR Dieppe Pays Normand

zone industrielle Louis-Delaporte, zone verte, voie A,

76370 Roumesnil-Bouteilles ;

Tel. 02 32 90 20 65

www.dieppe-pays-normand.fr



La centrale des marchés
par MEDIALEX

Trouvez gratuitement

Le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarches.com

